



Les Mesneux Le mag

Automne 2020

N° 71

Le mot du Maire

La situation sanitaire, liée à la Covid 19, nous invite chaque jour à davantage de précautions, les règles se durcissent progressivement, la vigilance est plus que jamais de mise. Nous devons donc à tout moment veiller au respect des protocoles et des consignes sanitaires, c'est le travail de la collectivité mais c'est aussi une responsabilité individuelle.

Ainsi, nos enfants ont pu retrouver le chemin de l'école et de la restauration scolaire en toute sécurité. Je tiens à saluer le travail des enseignants et notamment l'implication de Madame TRISSON, la directrice mais également l'activité et le dévouement des agents.

La rentrée est aussi celle des associations, une rentrée importante pour certaines après plusieurs mois de pause. Les différentes activités sportives ont pu reprendre normalement, après validation des protocoles

imposés, dont chaque animateur est le garant.

Malheureusement, les recommandations préfectorales ont contraint le Comité des Fêtes à supprimer toutes ses manifestations en 2020. Nous espérons vivement que l'année 2021 permette de reprendre l'organisation normale des événements festifs. Nous essaierons, cependant, de mettre en place une animation pour les fêtes de fin d'année avec les illuminations et l'installation des chalets comme les années précédentes.

Dans cette période compliquée que nous traversons, prenez bien soin de vous et des vôtres.

Anny DESSOY

Le cimetière

Les travaux de l'église commencent dans quelques mois. Certaines sépultures du cimetière sont à mettre en sécurité ou à déplacer temporairement. A cet effet, pour celles dont on ne connaît plus les ayants droits, nous avons mis en place un affichage sur chaque sépulture :

« Toute personne ayant des informations sur cette sépulture est priée de prendre contact avec la mairie ».

Merci de votre aide.

A partir du **2 novembre 2020**, les horaires de l'Agence Postale Communale changent.



Du lundi au vendredi de :
16 h 30 à 19 h,

le samedi de : **9 h 30 à 12 h.**



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



Restez informé avec PANNEAUPOCKET

Téléchargez l'application sur votre smartphone

Grâce à PANNEAUPOCKET, la tortue « perdue » a retrouvé son propriétaire !

La rentrée scolaire 2020-2021



L'école des Mesneux, la classe de CM1-CM2



L'école des Mesneux, la classe de CM2

Malgré le contexte difficile, la rentrée scolaire s'est très bien déroulée le 1^{er} septembre avec une hausse sensible des effectifs.

L'augmentation provient notamment de notre commune puisque 14 nouvelles inscriptions ont été enregistrées et seulement 3 enfants sont partis vers le collège.

Cette année 183 enfants fréquentent le regroupement scolaire (65 élèves en maternelle et 118 en élémentaire) répartis selon l'origine géographique suivante :

ECUEIL : 42 — SACY : 29 — VILLEDOMMANGE : 29 — LES MESNEUX : 72 — DEROGATIONS : 11

L'école située dans notre village accueille 18 CM1 et 6 CM2 dans la classe de Monsieur LESUEUR et 25 CM2 dans la classe de Madame TRISSON.





Des collégiens primés

La valorisation du patrimoine de proximité est une passion pour de nombreux français.

La Fondation du Patrimoine de Champagne-Ardenne a lancé un concours à destination des élèves du 3^{ème} cycle, « A nous le patrimoine » récompensant la mobilisation des écoliers pour le patrimoine de leur commune.

Dans la Marne, trois écoles ont participé dont le collège Notre-Dame de Reims.

Samedi 19 septembre, Pierre Possémé, délégué de la Fondation du Patrimoine a remis un diplôme et un chèque de 500 € aux jeunes collégiennes de la classe de 6^{ème} D du collège Notre-Dame, lauréates de ce concours. Ces élèves ont décidé de verser le chèque pour la restauration de l'église des Mesneux.

La découverte de l'église a permis de montrer l'importance des travaux à réaliser.



La visite du patrimoine

En 2020, les journées du patrimoine se sont déroulées les 19 et 20 septembre. Cet évènement culturel était célébré dans une cinquantaine de pays européens.



Grâce à la Mairie et à l'Amicale de l'église Saint Remi, l'église de notre village faisait partie des monuments à visiter.

90 personnes environ sont venues visiter cet édifice religieux. Durant la visite une exposition retraçait les principales dates de la vie de notre église. Un plan de la construction montrait les parties les plus anciennes, datant de la deuxième moitié du 12^{ème} siècle ; des photos anciennes révélaient les dégâts occasionnés par les différentes guerres.

Une partie de l'exposition était consacrée à la restauration de l'église dont les premiers travaux ont commencé cette année. Quelques œuvres classées sont déjà parties chez un restaurateur. Plusieurs phases de travaux sont prévues.

Participez à la sauvegarde du patrimoine :

<https://www.fondation-patrimoine.org/61671>

Le recensement en 2021



1) À quoi ça sert ?

Il permet de déterminer la population officielle de votre ville ou de votre village. De ces chiffres découlent le budget de votre commune et le nombre de conseillers municipaux.

Le recensement sert également à connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement, etc.

2) Comment ça marche ?

Tout commence par la visite d'un agent recenseur à votre domicile. Faites-lui confiance, il est recruté par votre mairie, et dispose d'une carte tricolore.



L'agent recenseur vous propose de répondre par internet et vous remet vos codes d'accès et votre mot de passe pour vous connecter et vous faire recenser sur le site « le-recensement-et-moi.fr ».

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra tous les questionnaires papier à remplir. Il peut vous y aider. Ensuite, il convient avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Vous pouvez aussi les déposer directement à votre mairie.



3) Et pour moi ?

La commune LES MESNEUX sera recensée du **jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021**.

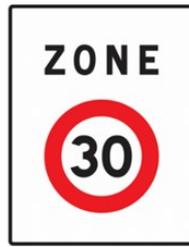
Tout le monde est concerné.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune va mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple.

Mes déplacements

Je respecte les limitations de vitesse, 50 km/h, 30 km/h ou 20 km/h maximum selon les secteurs pour une sécurité mieux assurée.



En cas d'infraction l'amende peut s'élever de 90 € jusqu'à la suspension du permis de conduire.

Je stationne de préférence mon véhicule dans mon garage ou ma propriété :
l'espace public appartient à tous, partageons-le.

Je ne stationne jamais sur les trottoirs :
c'est dangereux pour les piétons et pour les personnes à mobilité réduite.
Bien stationner mon véhicule c'est aussi ne pas gêner la collecte des déchets.

Je stationne ma camionnette dans un espace approprié :
ces véhicules professionnels encombrants peuvent gêner le voisinage ou la circulation dans votre rue.

La carte grise

Pour réaliser une demande d'immatriculation d'un nouveau véhicule pour la rentrée, lors de l'acquisition d'une voiture neuve ou d'occasion, les deux possibilités qui s'offrent à vous sont :

Sur Internet à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Après d'un garagiste habilité pour faire les cartes grises.
Rendez-vous sur l'annuaire des garages agréés et habilités par le ministère de l'intérieur.

Notre guide des professionnels habilités apportera tous les renseignements pratiques aux nouveaux propriétaires de véhicules pour demander un nouveau certificat d'immatriculation en toute simplicité ...



Les vendanges

Une vendange exceptionnellement précoce pour cette année 2020, un rendement de 8000 kg/ha et les complications liées aux protocoles sanitaires déployés depuis le printemps ont rendu cette cueillette très particulière.

Toutefois le temps clément était présent sur les galipes* et a permis aux vendangeurs de cueillir sous le soleil et la bonne humeur.

Pour ce qui est des décisions interprofessionnelles, les vignerons admettent que le rendement adopté est faible, mais le marché doit être régulé afin de ne pas provoquer de déséquilibre. Une décision qu'ils espèrent ne pas regretter dans cinq ou six ans.

*Galipe : vigne



Opération « apportez vos bouchons »

Vous êtes déjà nombreux à soutenir l'association « Bouchons d'Amour » et à déposer vos sacs au 3 ruelle d'Ormes. Nous vous en remercions et vous encourageons à continuer. Vous pouvez vous rendre sur :

<https://www.bouchonsdamour.com/l-association/objectifs> : les objectifs de l'association
et sur le site qui est tenu à jour pour la Marne : <https://www.bouchonsdamour51.com/>

Villes et Villages Fleuris



Face à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, la visite des communes pour attribuer des récompenses aux villages et aux habitants par le jury départemental des « Villes et Villages Fleuris » a été annulée cette année.

Aires de covoiturage

Dans le cadre d'un projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, le Parc Naturel de la Montagne de Reims a élaboré un projet de création de 40 aires de covoiturage sur un territoire regroupant le Grand Reims et le Pays d'Eprenay.

Dans notre commune, l'aire de covoiturage se situe au niveau du parc d'activité sur le parking Intermarché.

Les coordonnées GPS sont « 49.225377, 3.961729 » et le nom de l'aire « Intermarché contact ». Vous pouvez retrouver ces 40 aires sur les plateformes de covoiturage : Blablacar, Mobicoop, Trajet à la carte, FLUO Grand Est, etc.



Le fleurissement du village en été



Rue du Hordon



Rue de Reims



Rue des Bavolets



Rue Emile Brulé

COVID-19 : ayez le réflexe numérique pour vos démarches

(Source : gendarmerie.interieur.gouv.fr)



Le coronavirus est toujours présent et impose une nécessaire vigilance. Le service public propose donc à la population différentes plateformes permettant d'effectuer des démarches en ligne, depuis l'accès à des informations jusqu'au signalement ou à la pré-plainte en ligne.

Pré-plainte en ligne :

Déposer une plainte pour atteinte aux biens ou un fait discriminatoire dont l'auteur est inconnu.

Un rendez-vous est ensuite fixé avec l'utilisateur pour signer sa plainte.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Malveillance sur internet :

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, rançongiciels, faux sites de vente en ligne, fausse petite annonce, etc.

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr>

Signalement sur internet :

Pédophilie, pédopornographie, racisme, antisémitisme, xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme, escroqueries...

Signalez un contenu suspect ou illicite avec PHAROS.

www.internet-signalement.gouv.fr

Violences sexuelles et sexistes :

Pour que les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes, signalent les faits aux forces de sécurité intérieure, et pour offrir un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Fraude à la carte bancaire :

PERCEVAL : les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de leur carte bancaire, après y avoir fait opposition et lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte. Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>

Trouver une brigade ou un commissariat :

Localiser et contacter un service de gendarmerie ou de police assurant un accueil des victimes.

www.interieur.gouv.fr/contact/contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police



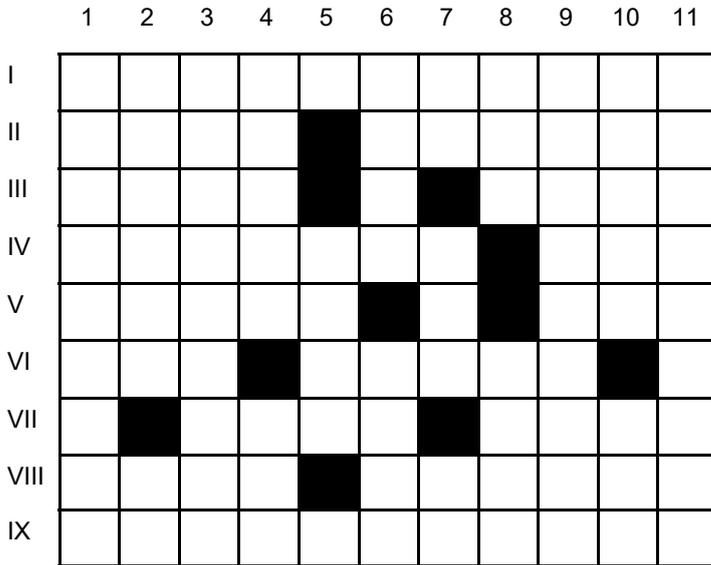
Brigade numérique :

Pour toute situation non-urgente, échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7, aux questions des usagers et peut accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique>

Créée en 2018, la brigade numérique de la Gendarmerie nationale est un service innovant mis en place dans le cadre de la police de proximité et qui a pour objectif d'apporter, de façon dématérialisée, le conseil et le soutien nécessaires aux populations en dehors des situations d'urgence.

Les mots croisés de Guy



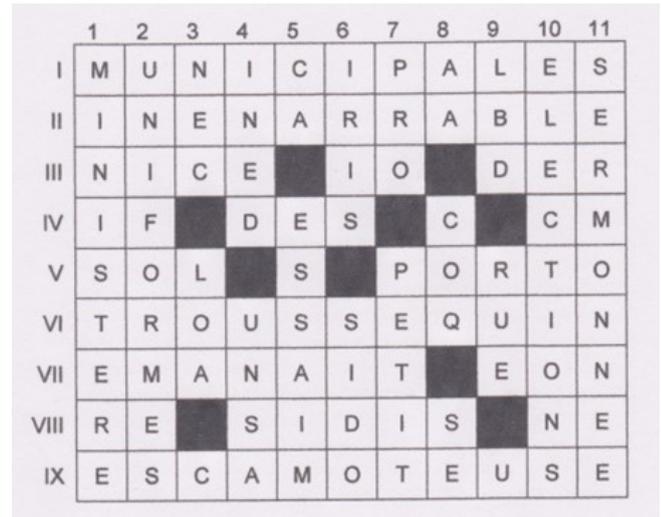
Verticalement :

- 1- Il n'y a pas longtemps.
- 2- Sévit de tout temps, sur terre comme sur mer. En mer.
- 3- Mettrait de l'ordre.
- 4- Pris avec des pincettes. Pic pyrénéen.
- 5- Connue pour ses lentilles.
- 6- A lancé en 47 le style new-look. Père de famille.
- 7- Préposition. Aspi. Travailler le sol à l'oreille.
- 8- Publication raccourcie. Formule.
- 9- Période de la journée.
- 10- Cent fois sur le métier remet son ouvrage. 504.
- 11- Législatrice.

Horizontalement :

- I- C'est bientôt.
- II- Sullivan. Incapable.
- III- Sous les ponts à Florence. Un type de profil.
- IV- Il n'y a pas longtemps. Dure longtemps.
- V- Têtes chamboulées. Possessif.
- VI- Concerne une possession britannique. Période familière de la journée.
- VII- Eau d'Espagne. Moment de la journée.
- VIII- Lac. Dit la veille.
- IX- S'applique à ce qui s'est passé la veille.

Solution de la grille du n°70



Le retour

Après une cure de jouvence (prévue par la garantie) : sablage, remise en peinture, rénovation de la coupole, la fontaine a repris sa place.

Les conseils municipaux

Les comptes rendus des conseils municipaux sont à lire en mairie ou sur le site de la commune (mairie-lesmesneux.fr)



CORONAVIRUS

Pour accéder aux informations officielles :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
 ou par téléphone : 0800 130 000



Le coin des gourmands

La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
03 26 36 55 98

Réception du public :

Lundi-mardi-mercredi
jeudi-vendredi
de 14 h à 18 h

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 16 h 30 à 19 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Adresse du site :

mairie-lesmesneux.fr

Adresses utiles :

asclesmesneux.fr

grandreims.fr

Directeur de la publication :

Anny DESSOY

Un volailler stationne régulièrement sur la place du village. « Rillettes », poulet, poularde, coq (entier ou coupé en 2) sont à commander à :

E.A.R.L. Petit 12 rue des Monts
08400 Mont Saint Martin Tél : 03.24.30.44.26

Le 4^{ème} mercredi de chaque mois,
un commerçant cuisine sur place de la paëlla.
« Paëlla Gourmande », recette familiale, faite maison
Il est préférable de commander au 06.65.78.29.92

Dans notre village tous les jeudis soir de
18h30 à 20h30
Jeanne fait escale sur la place de la Mairie
Ne manquez rien... ses burgers, ses frites,
du frais et du fait « Maison ».

Une surprise vous attend lors de votre première
commande « CHEZ JEANNE »
07 67 86 63 02
Facebook : chezjeannereims



Appel aux bénévoles

Afin d'installer l'espace de Noël sur la place du village en fin d'année, une première réunion avec les bénévoles aura lieu dans la salle des fêtes le

JEUDI 29 OCTOBRE 2020 à 20 H 30



Le mot du Comité des fêtes

Il est difficile d'avoir une vue à court terme comme à long terme sur l'évolution de la situation face au virus...

Au vu des restrictions actuelles imposées par le Préfet, avec grand regret, le Comité des fêtes a décidé d'annuler le loto prévu le 10 octobre, le repas des aînés prévu le 22 novembre et le Noël des enfants prévu le 13 décembre.

Les jeux du jeudi sont suspendus jusqu'à janvier.

Cependant, nous voulons être optimistes et continuer à faire des projets.

Nous programmons donc les événements festifs pour 2021. Vous les trouverez inscrits sur le calendrier.

Exceptionnellement, cette année nous ne ferons pas de porte-à-porte mais nous le glisserons dans votre boîte aux lettres. Soyez-y attentifs !

Gardez-le précieusement afin de pouvoir participer dès que ce sera autorisé.

Prenez bien soin de vous et respectez les consignes !

Il y aura des jours meilleurs et nos rencontres auront alors une saveur toute particulière.

État civil

Naissance :

Charles PERESSIN, le 12 août 2020
Victor COSTA, le 4 septembre 2020
Camille LEFORT, le 21 septembre 2020
Capucine BOURSE, le 21 septembre 2020

Mariage :

Sandrina FLANDRE et Daniel PICARD, le 29 août 2020